



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

## ARRÊTÉ N° 2025-596

### POLICE MUNICIPALE

**OBJET** : Autorisation d'occupation du domaine public à l'occasion de l'organisation de la « Fête des Voisins » qui se déroulera rue Henri de Toulouse-Lautrec à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le dimanche 15 juin 2025.

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu les décrets n° 85-807 du 30 juillet 1985, n° 86-475 du 14 mars 1986 et n° 86-476 du 16 mars 1986 précisant les pouvoirs de police du Maire, du Président du Conseil départemental et du Préfet en matière de circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n°2024-256 du 04 avril 2024, réglementant la circulation et le stationnement dans la rue Henri de Toulouse-Lautrec à Saint-Cyr-sur-Loire,

Vu la demande de : [REDACTED] – résidant de la rue Henri de Toulouse-Lautrec,

Considérant que l'évènement rassemblera une trentaine de participants sur le domaine public (espace vert),

Considérant que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité publique et permettre l'organisation d'un repas de quartier sur le domaine public communal,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER :

Pour la journée du **dimanche 15 juin 2025 de 10 heures à 19 heures**, l'évènement « Fête des Voisins » est autorisé avec occupation de l'espace vert situé en face du n°11 et 13 de la rue Henri de Toulouse Lautrec.

Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 Saint-Cyr-sur-Loire CEDEX  
02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com  
[www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com)

Commune de Tours Métropole Val de Loire  

Hôtel de ville - Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

 02 47 42 80 00  [info@saint-cyr-sur-loire.com](mailto:info@saint-cyr-sur-loire.com)  [www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com)

Les mesures stipulées dans les articles suivants seront donc applicables.

#### ARTICLE DEUXIEME :

L'autorisation d'occupation de cet espace public comprend :

- L'installation de mobiliers mobiles (tables, chaises...) nécessaires à l'organisation du repas de quartier.  
Le matériel installé devra pouvoir être déplacé rapidement en cas de nécessité,
- L'affichage sur site du présent arrêté municipal.

#### ARTICLE TROISIEME :

Les participants devront veiller à ne pas troubler la tranquillité publique (nuisances sonores).

L'espace vert occupé ainsi que les abords immédiats seront laissés propres.

La circulation et l'accès à la rue seront maintenus.

#### ARTICLE QUATRIEME :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### ARTICLE CINQUIEME :

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale d'Indre-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Une ampliation du présent arrêté sera également transmise à :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain de Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de Tours Nord,
- Monsieur le Chef du commissariat de secteur de Police Nationale de Tours Nord,
- Madame la responsable de la Police Municipale de Saint-Cyr-sur-Loire,

Il sera en outre transcrit sur le registre des arrêtés de la commune.

Fait à Saint-Cyr-sur-Loire, le neuf mai deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Cinquième Adjoint délégué à la sécurité  
publique,



Fabrice BOIGARD.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

**ACTE ADMINISTRATIF EXÉCUTOIRE LE**

14 MAI 2025

Pour le Maire et par délégation,  
Le Cinquième Adjoint délégué à la sécurité  
publique,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fabrice BOIGARD'.

Fabrice BOIGARD.